UNIVERSITE DE SHERBROOKE



ANNUAIRE 69-70

COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

COURS
RÉGULIERS
À TEMPS PARTIEL
69/70

Pour tous renseignements, s'adresser au:

BUREAU DU REGISTRAIRE DIVISION DES COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL CITÉ UNIVERSITAIRE SHERBROOKE, QUÉ. TÉL.: 569-7431, POSTE 286 (CODE RÉGIONAL 819)

TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION	5
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 69/70	7
ADMISSION ET INSCRIPTION	9
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	11
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	13
HORAIRE DES COURS 69/70	15
FACULTÉ DES ARTS	19
BACCALAURÉAT ÈS ARTS À TEMPS PARTIEL PROGRAMME DE CULTURE GÉNÉRALE POUR LE	19
PASSAGE DU BREVET "B" AU BREVET "A"	21
COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	21
COURS OFFERTS AU CENTRE DE DRUMMONDVILLE	27
COURS OFFERTS AU CENTRE DE GRANBY	28
LICENCE ÈS LETTRES ET LICENCE D'ENSEIGNEMENT	
SECONDAIRE, OPTION LETTRES	32
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ANGLAIS	32
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE	33
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES FRANÇAISES	34
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES GRECQUES ET LATINES	37
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE	37
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE	38
CERTIFICAT D'ÉTUDES AVANCÉES EN	
SERVICE SOCIAL	40
FACULTÉ DES SCIENCES	43
COURS PRÉ-REQUIS À LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT	
SECONDAIRE, OPTION SCIENCES	45
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, OPTIONS	
BIOLOGIE, CHIMIE, MATHÉMATIQUES OU PHYSIQUE	47
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE	47
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE CHIMIE	48
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES	48
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE	49

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION	. 50
NORMES D'ADMISSION AUX LICENCES D'ENSEIGNEMENT	. 50
LICENCE D'ENSEIGNEMENT PRÉ-SCOLAIRE	. 53
LICENCE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	. 53
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	. 54
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE À	
L'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (C.A.P.E.S.) .	. 55
CERTIFICAT EN INFORMATION SCOLAIRE	=-
ET PROFESSIONNELLE	. 56
FACULTÉ DE THÉOLOGIE	. 58
BACCALAURÉAT EN THÉOLOGIE .	. 58
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, SCIENCES RELIGIEUSES	. 59
COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	: 60
COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE	
COURS TÉLÉVISÉS ET RADIODIFFUSÉS DES UNIVERSITÉS CANADIENNES	
DE LANGUE FRANÇAISE	. 64
PROGRAMME ET HORAIRE 69/70	. 65
COURS À LA TÉLÉVISION	. 65
COURS À LA RADIO AM	. 66
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX EXCLUSIFS	
AUX COURS DIFFUSÉS	. 67
FORMULES D'INSCRIPTION PAR	
· • · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	et 71

PRÉSENTATION

COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL

Depuis plusieurs années l'Université de Sherbrooke offre, à l'intention de ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études à plein temps, des cours à temps partiel qui conduisent à un grade universitaire.

Ces cours, au même titre que les cours à plein temps, relèvent entièrement de la responsabilité académique des facultés, tandis que l'aspect administratif relève désormais du Bureau du registraire, division des cours réguliers à temps partiel. Ce service publie, à chaque session, un répertoire des cours offerts.

Les personnes suivantes composent le personnel de cadre du Bureau du registraire.

Registraire:	Pierre MERCIER					
Directeur de l'admission:	Jean-Robert LANGLOIS					
Adjoint au directeur de l'admission:	Jean-Marc HOULE					
Directeur de l'inscription et responsable des cours à temps partiel:	Renoît LETENDRE					
Assistant au directeur de l'inscription:						

CENTRES EXTÉRIEURS

Afin de rendre service à des groupes suffisamment nombreux, l'Université de Sherbrooke organise des cours dans quatre centres extérieurs : Chicoutimi, Drummondville, Granby et St-Hyacinthe.

COURS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

L'Université Laurentienne de Sudbury, l'Université Laval de Québec, ainsi que les Universités de Moncton, de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke, reconnaissant que la radio et la télévision sont de puissants facteurs de formation et de culture, se sont jointes à la Société Radio-Canada et à ses postes affiliés pour offrir certains cours à la télévision ou à la radio.

Cet effort de mise en commun des universités canadiennes de langue française est actuellement coordonné par la Commission interuniversitaire des cours télévisés et radiodiffusés. Cette commission est une émanation de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour les besoins spécifiques des univer-

sités québécoises. La Commission relève également des recteurs des autres universités.

La division des cours réguliers à temps partiel est responsable de l'inscription des étudiants et de l'administration des cours dans les matières qui sont confiées à l'Université de Sherbrooke.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 1969-1970⁽¹⁾

1969

MAI

Samedi, le 31 : Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps

partiel pour la session septembre-décembre.

JUIN

Samedi, le 7 : Collation des grades.

AOÛT

Vendredi, le 15: Clôture des inscriptions pour la session septembre-décembre.

SEPTEMBRE

Lundi, le 8 : Début des cours réguliers à temps partiel. (2)

OCTOBRE

Mercredi, le 1er: Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps

partiel pour la session janvier-avril '70.

Lundi, le 13 : Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

Samedi, le 18: Collation des grades.

DÉCEMBRE

Samedi, le 20 : Fin des examens à toutes les facultés.

Début des vacances de Noël, après les examens.

Clôture des inscriptions pour la session janvier-avril '70.

1970

JANVIER

Lundi, le 5 : Début des cours du jour et du soir à toutes les facultés.

MARS

Lundi, le 2 : Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps

complet pour l'année universitaire 1970-71, et à temps partiel

pour les sessions d'été '70.

Jeudi, le 26 : Début des vacances de Pâques, après les cours.

Mardi, le 31 : Reprise des cours.

⁽¹⁾ Ces dates sont importantes pour les étudiants réguliers à temps partiel. L'étudiant qui désire connaître les dates de toutes les activités de l'Université de Sherbrooke est prié de consulter le calendrier universitaire publié dans la brochure des renseignements généraux.

⁽²⁾ L'étudiant qui est autorisé à suivre un cours avec les étudiants réguliers à plein temps doit consulter l'horaire des cours de la faculté afin de connaître la date du début des cours et les dates des examens.

AVRIL

Samedi, le 18 : Fin des examens.

Samedi, le 25 : Clôture des inscriptions à la session mai-juin des cours d'été.

MAI

Lundi, le 25 : Début de la session mai-juin des cours d'été.

Vendredi, le 29: Clôture des inscriptions à la session juillet-août des cours

d'été.

JUIN

Lundi, le 1er: Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps

partiel pour la session septembre-décembre.

Samedi, le 6 : Collation des grades.

Samedi, le 27 : Fin de la session mai-juin des cours d'été.

JUILLET

Lundi, le 6 : Début de la session juillet-août des cours d'été.

AOÛT

Vendredi, le 14: Fin de la session juillet-août des cours d'été.

ADMISSION ET INSCRIPTION

FORMALITÉS D'ADMISSION

L'étudiant qui désire faire une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke, comme étudiant régulier à temps partiel, durant l'année universitaire ou durant les sessions d'été, doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux énoncés dans la section jaune du présent annuaire.

L'étudiant doit tenir compte du calendrier qui apparaît au début du présent annuaire afin de respecter les dates limites pour la remise d'une demande d'admission.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant régulier à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat du Bureau du registraire, en personne ou par correspondance, selon les directives qui suivent. Cette inscription est complétée par le paiement comptant des frais de scolarité calculés à tant du crédit, selon les règlements de l'Université.

Inscription en personne. Le candidat doit:

- présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire de l'Université;
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- acquitter les frais de scolarité à raison de vingt dollars (\$20) du crédit, par chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

Inscription par correspondance. Le candidat doit:

- remplir la formule détachable incluse dans l'annuaire (pp. 69 et 71);
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- inclure un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke;
- faire parvenir le tout au:

Bureau du registraire, Division des cours réguliers à temps partiel, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Qué.

INSCRIPTION TARDIVE

Toute inscription complétée et acquittée après les dates limites d'inscription indiquées au calendrier universitaire, est sujette à une amende de cinq dollars (\$5).

PAIEMENT INCOMPLET

Toute inscription non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ÉTUDE DU DOSSIER

Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter de problèmes relatifs au choix de ses cours, peut s'adresser au secrétariat du Bureau du registraire, division des cours réguliers à temps partiel.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

OBTENTION DES

Les crédits d'un cours ne sont accordés et inscrits au bulletin qu'après que l'étudiant a complété la pleine scolarité (une ou deux sessions, selon le cas) et a satisfait à toutes les exigences du cours.

ABANDON DES COURS

Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne un cours, avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, par écrit, le Bureau du registraire. La date de réception de l'avis de retrait du cours est communiquée à la Trésorerie qui détermine, selon le règlement 8.42 de la page 59 des renseignements généraux, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

FRAIS À PAYER

Frais d'examen du dossier d'admission	\$10.00
Scolarité, par crédit	20.00
(Un crédit comporte 15 heures de cours)	
Certificat ou diplôme	10.00
Parchemin de grade universitaire	20.00
Examen de reprise (Par matière échouée)	5.00
Carte d'identité	1.00

MANUELS

Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire et sont à la charge de l'étudiant.

SUPPRESSION D'UN COURS

La Direction se réserve le droit de supprimer les cours annoncés qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dates limites d'inscription sont indiquées au calendrier universitaire.

INTERRUPTION DE SCOLARITÉ

Après une interruption de douze mois dans ses études, un étudiant régulier à temps partiel doit soumettre une nouvelle demande d'admission selon les procédures régulières.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

BIBLIOTHÈQUE

Les étudiants de la session d'été et les étudiants réguliers à temps partiel sont admis à la Bibliothèque avec les mêmes privilèges que les étudiants réguliers à temps complet. Par conséquent, sur identification suffisante, ils peuvent consulter sur place les ouvrages de la Bibliothèque, et, sur présentation d'une carte obtenue auprès du Bureau du registraire, emprunter des ouvrages conformément aux règlements établis.

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque sont affichées à l'entrée de la bibliothèque générale dans le pavillon central. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux demandes de renseignements et d'assister les étudiants dans l'usage des collections.

VÉHICULES AUTOMOBILES

Tout étudiant régulier à temps partiel qui utilise un véhicule automobile dans les limites des propriétés de l'Université de Sherbrooke (Cité universitaire), s'engage à se conformer aux règlements de la circulation et du stationnement en vigueur à l'Université ainsi qu'à se soumettre aux sanctions qui y sont prévues.

BOURSES D'ÉTUDE À TEMPS PARTIEL(1)

Les étudiants qui suivent des cours à temps partiel et qui désirent bénéficier des bourses accordées par le Service de l'aide aux étudiants doivent prendre note de la procédure suivante:

Les cours suivis durant la session d'été 1969 ainsi que les cours suivis durant *l'année universitaire 1969-70* seront payés en un seul versement à compter du 1er juin 1970.

Le Service de l'aide aux étudiants paiera, comme par les années passées, la somme de \$5 par crédit. Pour la session d'été, les candidats dans l'obligation de pensionner recevront, par crédit, la somme additionnelle de \$7 pour les laïcs et \$4 pour les religieux.

Les étudiants devront se procurer la formule à compléter entre le 1er mars et le 30 avril 1970 au Service de l'aide aux étudiants, en

⁽¹⁾ Ces renseignements sont sujets à changement selon les directives du Service de l'aide aux étudiants.

mentionnant clairement qu'il s'agit d'études poursuivies durant les périodes ci-haut indiquées.

Un document sera fourni avec la formule de demande pour permettre à l'institution fréquentée d'attester le nombre de crédits entrepris pour chaque période.

Seules les études comportant une inscription au baccalauréat ou à un niveau supérieur au baccalauréat seront considérées. De plus, dans l'attribution de l'aide, l'on tiendra compte du revenu du candidat.

Les candidats mariés qui ont un revenu annuel supérieur à sept mille dollars (\$7,000.) et les candidats célibataires qui ont un revenu annuel supérieur à cinq mille dollars (\$5,000.) ne sont pas admissibles à ces bourses.

Notes explicatives:

- 1) L'étudiant devra consulter les répertoires des cours offerts par chaque faculté pour connaître la description de chacun des cours et le grade auquel il appartient.
- 2) Dans le tableau qui suit, le chiffre un (1) indique que ce cours se donne à la première session (sept-déc 1969); le chiffre deux (2) indique un cours de la deuxième session (jany-avril 1970); les chiffres un et deux réunis (1-2) indiquent que le cours se donne durant les deux sessions (sept 1969 à avril 1970.)

COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

CODE	LUN		MAI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	DEBUT DES COURS	DATE D'EXAMEN
	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	8 h 30 à 11 h 30		
ANG 0516 ANG 3156 ANG 3586 ANG 4566 ANG 4576		1	1-2		1-2	1	1-2				1-2	08-09-69 10-09-69 13-09-69 09-09-69 11-09-69	17-12-69 15-04-70 18-04-70 14-04-70 16-04-70
BIO 0026 BIO 0033 BIO 1503 BIO 1512]	ļ					į				1-2 1-2* 1-2 1-2*	13-09-69 13-09-69 13-09-69 13-09-69	18-04-70 18-04-70 18-04-70 18-04-70
CAT 1873 CHM 0106 CHM 0112 CHM 1204 CHM 1216								,	· !	2	1-2 1-2* 1-2 1-2*	09-01-70 13-09-69 13-09-69 13-09-69 13-09-69	17-04-70 18-04-70 18-04-70 18-04-70 18-04-70
DIAD 112 DIAP 112											1 2	13-09-69 10-01-70	20-12-69 18-04-70
ECO 1116 ECO 3326						1-2		1-2				11-09-69 10-09-69	16-04-70 15-04-70

^{*} Les heures de séances de laboratoire seront déterminées après entente avec les étudiants.

** Ces cours se donneront le samedi, de 10 heures 30 à 12 heures 30.

*** Ce cours se donnera le samedi, de 13 heures 30 à 15 heures 30.

COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (Suite)

CODE		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	DEBUT	DATE
		16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	8 h 30 à 11 h 30	DES COURS	D'EXAMEN
FRA FRA FRA FRA FRA FRA FRA FRA FRA FRA	0206 0216 0516 1026 1073 1083 1113 1113 1183 2003 2513 2533 2743 2803 3573 3693 4573 4663 4863		1-2	2 2 ·	1	2		1		1	2	1-2 1-2 1	12-09-69 08-09-69 13-09-69 13-09-69 05-01-70 13-09-69 10-09-69 10-01-70 06-01-70 12-09-69 11-09-69 11-09-69 12-09-69 06-01-70 09-09-69 08-01-70 09-01-70	17-04-70 13-04-70 18-04-70 18-04-70 13-04-70 13-04-70 16-12-69 16-12-69 18-04-70 17-04-70 19-12-69 18-12-69 14-04-70 15-04-70 16-12-69 16-04-70 17-04-70
GEO GEO GEO GEO GEO GEO	0406 1013 1113 1223 1333 3373 3573				1 2				1-2		1 2	1 2	11-09-69 09-09-69 06-01-70 12-09-69 09-01-70 13-09-69 10-01-70	16-04-70 16-12-69 14-04-70 19-12-69 17-04-70 20-12-69 18-04-70
HIS HIS HIS HIS HIS HIS	0206 1106 1126 1133 1143 2126 3613		1 2		l 2 .	1	1-2 1				1-2	2	10-09-69 08-09-69 12-09-69 09-09-69 06-01-70 05-01-70 10-01-70	15-04-70 17-12-69 17-04-70 16-12-69 14-04-70 15-04-70 18-04-70

COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (Suite)

7

COURS OFFERTS AU CENTRE DE GRANBY

CODE	LU1 16 h 30 à 19 h 30	NDI 19 h à 22 h	MA 16 h 30 à 19 h 30	RDI 19 h à 22 h	MERO 16 h 30 à 19 h 30	27 PREDI 19 h à 22 h	JEU 16 h 30 à 19 h 30	JDI 19 h à 22 h	VEND 16 h 30 à 19 h 30	PREDI 19 h à 22 h	SAMEDI 8 h 30 à 11 h 30	DEBUT DES COURS	DATE D'EXAMEN
ANG 0516 BIO 0006 FRA 0216 FRA 0516 HIS 0206 LAT 0216 MAT 0326 PHL 1133 PHL 1143		1-2		1-2		1-2		1-2		1-2 1-2	1-2	09-09-69 10-09-69 13-09-69 12-09-69 12-09-69 08-09-69 09-09-69 08-09-69 05-01-70	14-04-70 15-04-70 18-04-70 17-04-70 17-04-70 13-04-70 16-04-70 14-04-70 15-12-69 13-04-70

COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE

CODE		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	DEBUT DES COURS	DATE
		16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	à	19 h à 22 h	à	19 h à 22 h	16 h 30 à 19 h 30	19 h à 22 h	8 h 30 à 11 h 30	DES COURS	DEXAMEN
CAT CAT CAT	1873 2873 2973				,		l 2					2	10-01-70 10-09-69 07-01-70	18-04-70 17-12-69 15-04-70
THE	2543											1	13-09-69	20-12-69